

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 58
Délégués présents : 5
Absents : 53

Vote(s) pour : 5
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 12 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 17 décembre 2025

(Cette seconde réunion est organisée en l'absence de quorum le 12 décembre 2025.
24 délégués étaient présents et avaient émis un avis unanime et favorable sur ce point)

*** *** ***

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSE, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Monsieur Denis BLOUET, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2025-02-1712 : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2312-1, L5711-1, L5211-1 et L5217-10-4,

VU la délibération n°7 du Comité du Syndicat mixte du SCoTAM en date du 21 octobre 2021 adoptant l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le règlement budgétaire et financier du Syndicat mixte du SCoTAM modifié par délibération du 22 mai 2025,

VU l'exposé de Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoTAM,

CONSIDERANT que le Président du Syndicat mixte du SCoTAM doit présenter au Comité syndical, dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

CONSIDERANT que le rapport mentionné, ci-dessus, doit donner lieu à un débat en Comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Syndicat mixte,

CONSIDERANT les orientations budgétaires envisagées pour l'année 2026 par le Syndicat mixte du SCoTAM telles que détaillées dans la note explicative de synthèse transmise aux délégués avec la convocation et notamment :

- **Installer la nouvelle assemblée et faciliter le mandat des délégués** (acculturation au SCoT, accompagnement des élus dans leur mandat au sein du Syndicat mixte) ;
- **Garantir le fonctionnement du Syndicat mixte et sa représentation à des évènements extérieurs** (gestion du personnel, participations à des formations et colloques, maintien/renouvellement des contrats de reprographie, location des locaux des bureaux, du véhicule de service notamment) ;
- **Assurer les missions d'urbanisme réglementaire** (suivi de la mise en œuvre du SCoTAM et des dossiers d'urbanisme, production d'avis) ;

- **Renforcer la déclinaison territoriale du Plan Paysages et du SCoTAM** (Projet Exploratoire avec le Public Scolaire - PEPS, actions d'animation et de communication pédagogique à destination notamment d'élus, d'étudiants, d'habitants, aide aux Communes pour intégrer la démarche paysagère dans leurs projets de territoire) ;
- **Engager les travaux liés à la vie du SCoT et à l'évolution du Syndicat mixte** (préparation du bilan légal du SCoTAM, lancement de la révision du SCoT, études thématiques et actions d'animation) ;
- **Poursuivre le travail aux échelles supra-SCoT** (investissement auprès de la Fédération nationale des SCoT, travaux et études avec l'InterSCoT Grand Est, suivi de la mise en œuvre du SRADDET et enquête de mobilité sur les territoires Nord-Lorrains).

Délibération

*Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,*

PREND ACTE qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, a été présenté au Comité syndical, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget,

PREND ACTE qu'un Débat sur les Orientations Budgétaires du Syndicat mixte du SCoTAM pour l'année 2026 s'est tenu en séance de Comité syndical le 17 décembre 2025, sur la base de la note explicative de synthèse qui a été jointe au dossier de convocation de chaque délégué.

Le Président
Monsieur Henri HASSE




Pour extrait conforme
Metz, le 17 décembre 2025

Le secrétaire de séance
Monsieur Denis BLOUET

